



DEB STOKO Protection cutanée application spécifique Travabon® Classic

Crème de protection cutanée non grasse, agissant contre les substances à base d'huile et insolubles à l'eau. Facilite le nettoyage cutané des salissures fortes. Travabon® Classic contient une importante teneur en talc, poudre anorganique qui forme une couche protectrice sur la peau. Cet effet protecteur est particulièrement manifeste lors de la manipulation de fibres de verre ou d'huiles de coupe pleines. Travabon® Classic contient des émulseurs spéciaux très bien tolérés par la peau. Il diminue l'adhérence sur la peau des substances hydrophobes et facilite ainsi le nettoyage cutané en cas de salissures importantes ou très adhérentes. Son application régulière permet de diminuer considérablement la consommation de produits de nettoyage des mains très agressifs.

Caractéristiques

Série: Travabon® Classic

Application

- Il est recommandé de se laver et de se sécher soigneusement les mains avant chaque application. Répartir ensuite Travabon® Classic sur les parties exposées, sans oublier les espaces interdigitaux et le pourtour des ongles. Utiliser régulièrement avant le travail, et après chaque pause. Avant le lavage des mains, détacher avec un peu d'eau les salissures puis rincer abondamment sous l'eau courante. En cas de forte sudation ou de contact avec l'eau, renouveler l'application.

Informations techniques

- Crème de couleur blanc gris, légèrement parfumée, sans silicone, non grasse, à teneur importante en poudre anorganique (suspension).

Principe de fonctionnement

- Pour protéger la peau (mains et avant-bras) au contact avec des substances professionnelles grasses et insolubles à l'eau, ainsi que les huiles de coupe pleines. Pour faciliter le nettoyage cutané lors du travail avec des salissures fortes ou très adhérentes, insolubles à l'eau comme huiles, vernis, graphite, poussières métalliques, colles, résines, ainsi que poussières sèches. Travabon® Classic ne peut pas s'utiliser sous les gants. NB : L'usage d'une crème de protection ne dispense pas de suivre les mesures de protection prescrites.